

Dakar, le 14 Avril 1994

GUIDE GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION
DES COMMISSIONS ET DU COMITE DE PILOTAGE POUR
L'AFRICANISATION DU RESEAU A.2000/PNUD

INTRODUCTION :

Dans le document intitulé plan d'action du Réseau Afrique 2000 il a été largement abordé les mesures pratiques à prendre en vue de réussir l'Africanisation du Réseau A.2000 au Sénégal.

Dans ce guide nous essaierons de faire une synthèse de l'ensemble des documents qui vous ont été envoyés en vue de vous faciliter l'organisation des activités prévues d'ici le mois de juin 1994.

I - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS :

Il a été créé au total les cinq commissions suivantes :

- 1 - La Commission ONG Nationale et Internationale présidée par le Congad et dont le rapporteur est Mr Malamine SAVANE.
- 2 - La Commission Association villageoise et Fédération présidée par la Fongs et dont le rapporteur est Mr Babacar NDAO de l'ENCR.
- 3 - La Commission Gouvernement présidée par Mr Ousmane KA du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dont le rapporteur est Mr Moctar NIANG du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- 4 - La Commission Institutions de Formation et de Recherche présidée par Mr Oumar WANE de l'ISE et dont le rapporteur est Papa Samba DIOUF du CRODT/ISRA.
- 5 - La Commission 5 : intitulée "Autres Partenaires" présidée par Mr Alioune DIAGNE Mbor président de l'Association des Amis de la Nature dont le rapporteur est Momar Talla KANE du Congad.

Il a été aussi mis sur pied un Comité de pilotage composé de 15 membres dont la mission est d'aider les commissions et la coordination du Réseau à mener à bien les activités prévues dans le cadre de l'Africanisation. Ce comité sera présidé par Mr Mazide NDIAYE membre du Conseil Consultatif International du Réseau comme il avait été annoncé dans les 1er documents.

1.1 - Nombre de Membres :

Il est prévu au sein de chaque commission 10 à 15 membres, cependant les commissions peuvent se réunir si cinquante pour cent des membres sont présents.

1.2 - Composition des Commissions

A l'instar du Comité National de sélection et sur recommandation de la dernière Assemblée générale tenue au CRDI il avait été recommandé que les membres des commissions devront refléter la diversité des partenaires du Réseau. Cependant compte tenu de la spécificité de certaines commissions des adaptations internes peuvent être apportées.

1.3 - Lieu de réunion

a) - La Commission N°1 : ONG Nationale et Internationale se réunira au Congad Villa n° 3089 Bis Amitié I Avenue Bourguiba Dakar.

b) - La Commission N° 2 : AVD et Fédération se réunira au siège de la Fongs à Thiès.

c) - La Commission N° 3 Gouvernement : se réunira au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

d) - La Commission N° 4 Recherche Formation : se réunira à l'Institut des Sciences de l'Environnement, Université Cheikh Anta Diop.

e) - "La Commission Autres" se réunira au Congad villa n° 3089 bis Amitié 1 Avenue Bourguiba.

1.4 - Date des réunion :

XX a) - Les Commissions devront se réunir entre le 11 Avril et la 11 Mai 1994. Il leur appartiendra d'organiser en leur sein le nombre de rencontres qu'elles jugeront nécessaires pour aboutir à l'élaboration d'un rapport.

*Elles devront de préférence remettre leurs rapports
avant le mercredi avant la réunion du Comité
de pilotage -*

Cependant deux rencontres nous paraissent tout à fait suffisantes pour les objectifs que nous nous sommes fixés.

b) - Quant au Comité de pilotage, il se réunira tous les vendredi à 15H30 au Congad. Il est donc vivement recommandé aux commissions de choisir un autre jour de la semaine pour leur rencontre ce qui permettrait à l'équipe de coordination de pouvoir assister aux réunions de démarrage comme proposé par l'Assemblée générale du 6 Avril 1994.

1.5 - Date de dépôt des procès verbaux de réunion :

Les Commissions doivent faire parvenir au Comité de pilotage le compte rendu de leur réunion tous les mercredi afin qu'il puisse préparer ses rencontres hebdomadaires prévues les vendredi après midi à 15H30 au Congad.

1.6 - Presse :

Il a été retenu le principe que la presse serait une commission transversale qui travaillerait avec toutes les commissions. La presse écrite (Sud-Quotidien, le Soleil, Walfadjri), la radio, la télévision et la PANA ont été invitées à participer à toutes les rencontres.

II - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'AFRICANISATION

2.1 - Historique du Réseau

Créé en 1989 le Réseau A.2000 est un programme du PNUD dont la vocation est de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable en Afrique.

La première étape de cet ambitieux projet a été pris entièrement en charge par le Gouvernement Canadien qui en fut un des principaux Maître d'oeuvre au moment de sa création en 1986.

L'un des caractéristiques saillants du Réseau A.2000 c'est qu'il est exécuté par des ONG et des AVD. Ce qui lui a permis d'avérer au niveau communautaire de base le principe du développement durable.

Depuis 1990 le Réseau s'est installé dans 15 pays africains et a pu financer plus de 400 projets dont plus de 30 au SENEGAL pour un montant de 164.717.878 millions de francs CFA (avant la dévaluation). Parmi les autres pays touchés il y a : le Ghana, le Burkina Faso, le Cameroun, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, le Zimbabwe, la Tanzanie pour ne citer que ceux-la.

En 1994, le programme boucle sa première phase et s'oriente vers une seconde durant laquelle les promoteurs voudraient encore affirmer leur volonté de faire de ce Réseau, un programme à la fois communautaire et africain.

C'est l'occasion de rappeler que le Réseau du point de vue de son organisation comme de son fonctionnement a mis en place des mécanismes et des ressources humaines facilitant la transition vers cette africanisation. En effet sur le plan de son fonctionnement, le Réseau est dirigé par un Comité Consultatif International composé à majorité d'africains et de surcroit d'ONG. Il est dirigé dans tous les pays par des coordonnateurs nationaux d'origine africaines, et des comités nationaux locaux. La totalité de ses subventions ont été destinées à des organisations africaines travaillant à la base.

Cependant les promoteurs du projet pensent qu'il est possible d'aller plus loin dans cette africanisation, et il appartient à chaque pays de dessiner les contours de cette africanisation en adaptant les termes de références dont une relecture plus aisée avec des questions précises vous sont proposées dans le paragraphe suivant.

1.3 Reformulation des termes de références :

1.3.1 - Rappel des échéances :

L'objectif fondamental des consultations proposées est d'examiner de manière plus approfondie que le groupe d'étude ne l'a fait, les questions relatives à l'africanisation du Réseau, point de départ de la planification des mesures à adopter pendant la phase transitoire et au delà.

Toutes les consultations devront être achevées avant le 31 Mai 1994 et les coordonnateurs devront consigner dans un rapport leurs conclusions et recommandations avant le 30 Juin 1994.

1.3.2 - Les étapes :

Les étapes suivantes sont importantes dans le processus d'Africanisation du Réseau :

1 - Le Réseau doit être encore plus pertinent pour les communautés africaines, en assurant leur implication dans la formulation des projets afin qu'ils "collent" aux besoins locaux en assurant la transparence afin que les communautés exercent plus de contrôle sur les activités du réseau.

Les organisations communautaire participent au programme national et régional du Réseau et aux différentes instances de direction.

2 - Identifier et assurer la participation effective des autres maîtres d'oeuvre du Réseau à savoir, les ONG locales, nationales et internationales ; les institutions universitaires et de recherche ; les services gouvernementaux concernés ; le PNUD et les autres agences des Nations Unies ; les agences de

financement du Réseau dont les donateurs aux niveaux régional et bilatéral et le secteur privé.

3 - Etablir un nouveau cadre structurel et juridique africain pour le Réseau, par exemple en faire une "Fondation" indépendante africaine basée en Afrique, avec un Conseil d'Administration et un secrétariat africains.

4 - Elargir les sources de financement du Réseau en y intégrant des fonds africains qui accentureront la "durabilité" des projets financés par le Réseau.

1.3.3. - Questions à examiner :

Par rapport à ces différentes étapes il est proposé d'aborder les questions suivantes au cours des consultations menées au niveau national.

A - Généralités :

1 - Comment définir "l'Africanisation" du Réseau aux niveaux local et national ?

- Les groupes communautaires perçoivent-ils la nécessité d'une structure quelconque de Réseau panafricain ?

- Dans l'affirmative, quel rôle devrait à leur avis jouer cette structure ? sur le plan des services ? du financement ?

- Quel serait le rôle de chacune des parties prenantes dans un Réseau "Africanisé" :

- les bailleurs non africains
- les bailleurs africains
- les gouvernements
- les ONG et les AVD

- les communautés de base
- etc...

- Quels sont les traits essentiels d'un Réseau "africanisé" sur le plan :

- . des politiques et du programme aux niveaux local et national ?

- . de la direction et des structures aux niveaux local et national ?

- Quelles seront les relations entre le Réseau "africanisé" et la politique de développement définie par le gouvernement ?

- Le Réseau doit-il rester un programme exclusif destiné au monde rural ?

2 - Comment impliquer les communautés africaines dans la formulation des projets afin qu'ils "collent" aux besoins locaux ?

- Quels sont les mécanismes qui permettront la transparence afin que les communautés exercent plus de contrôle sur les activités du Réseau ?

- Comment faire participer les organisations communautaires au programme national et régional et aux différentes instances de direction : ?

La gestion tripartite restera-t-elle nationale ? les gouvernements seront-ils représentés dans les instances internationales ? dans l'affirmative sous quelle forme se fera cette représentation ?

- Que pensent les communautés sur les instances de gestion du Réseau "africanisé" le conseil consultatif

international, le comité national de sélection, le conseil d'administration ?

3 - Quels organismes, quelles institutions et quelles catégories de personnes ont un intérêt direct au succès du programme du Réseau ?

Cet intérêt est-il le seul élément de motivation des parties prenantes ?

- Tous ces maîtres d'oeuvre doivent-ils participer à la prise de décisions ?

- Spécifier à chaque fois le niveau de participation à la prise de décisions.

- Certains devraient-ils être plus "responsables" que d'autres ? pour quelles raisons ?

- Quel devrait être le degré de "responsabilisation des uns et des autres ?

- Quelle sera la part réservée aux femmes dans l'attribution des responsabilités ?

4 - Quels sont de l'avis commun les points forts du Réseau aux niveaux local et national sur lesquels il convient d'édifier les structures, stratégies et programmes de l'avenir ?

- Quelles implications ces points forts comportent-ils quant aux modalités de direction et de prise de décisions ?

5 - Nos réflexions ont porté sur l'édification du Réseau en Fondation comme structure panafricaine.

- Quels sont les points forts de ce cadre structurel et juridique africain ?

- Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle structure ?

- Quelle serait la composition du Conseil d'Administration d'une telle structure ?

B - Renforcement des approches fondées sur la participation

1 - Q'entend-on par "participation communautaire dans le Réseau "africanisé" devra-t-il privilégier les projets communautaires ?

- Quelle est la chance des individus ou des groupements restreints porteurs de projet d'obtenir un financement du Réseau ?

- Le Réseau pourra-t-il être accessible à des privés ?

- Quelle approche proposez-vous pour ces cibles ?

2 - Comment les communautés participeront-elles ?
quels rôles les organisations des communautés de base joueront-elles ?

a) - Dans le choix des projets à soumettre au financement du Réseau ?

b) - Dans la définition, la planification, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation des projets ?

c) - Dans les comités nationaux de sélection ou les autres organes nationaux de décision ?

C - Rôle des autres maîtres d'oeuvre :

4 - Quels sont les autres maîtres d'oeuvre du Réseau ?

- Quels rôles devront jouer les autres groupes de maîtres d'oeuvre dans l'élaboration et la mise en oeuvre du "nouveau Réseau". ?

- Les ONG spécialisées dans l'environnement et le développement doivent-elles être investies d'une responsabilité ou d'un mandat particulier ?

- Au sein de la communauté des ONG, quels groupes ONG locales, ONG nationales, réseaux d'ONG travaillant avec des groupes locaux (ONG intermédiaires), ou ONG internationales (ayant leur siège dans le Nord) opérant sur le plan local - doivent jouer le rôle fondamental ?

Les associations villageoises et les fédérations ont-elles un rôle à jouer ; doivent-elles être investies d'une responsabilité ou d'un mandat particulier ?

- Les Réseaux régionaux africains ont-ils une contribution à apporter ?

5 - Quelles contributions pourraient apporter les autres partenaires, comme les établissements de recherche ou universitaire, les organismes gouvernementaux, les organisations du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les donateurs africains du secteur public ou privé, etc... ?

- Comment le PNUD devrait-il les atteindre et obtenir leur participation ?

- Comment les motiver pour les impliquer davantage à tous les niveaux du processus ?

D - Stratégie de Communication :

6 - Quels types d'informations, de visites mutuelles et de réseaux sont les plus nécessaires au niveau communautaire ? Qui devra prendre les dispositions voulues à cet égard ?

- Quels groupes ou institutions peuvent fournir les services requis ?

- Au moment où le réseau entre dans une nouvelle phase, que peut-on faire au niveau du projet ou du village, comme au niveau national, pour produire des informations de haute qualité sur le programme du Réseau ?

7 - Quels matériels ou activités, par exemple des échanges de visite sur les sites des projets financés par le Réseau, sont nécessaires pour :

a) - Répondre plus efficacement aux besoins des communautés ?

b) - Assurer au programme du Réseau un plus large public ?

c) - Avoir plus d'impact sur le gouvernement ? sur les autres responsables et décideurs ? sur les médias ? sur les donateurs ?

8 - Quelle stratégie de communication faudrait-il avoir pour impliquer davantage tous les bailleurs dans ce processus d'africanisation. ?

- Les activités nécessaires doivent-elles se dérouler à l'intérieur du pays, ou avoir une dimension multinationale ?

- Comment le coordonnateur national et le Comité National de sélection doivent-ils contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale des communications, au renforcement des

activités visant à informer les publics cibles sur le Réseau, enfin à l'intensification de son impact ?

E - Appel de Fonds :

9 - Y a-t-il des sources africaines de financement que l'on puisse approcher et/ou solliciter afin qu'elles prêtent appui au "nouveau réseau" ? se situent-elles aux niveaux régional, national ou local ? appartiennent-elles au secteur public ou au secteur privé ?

- Si parmi ces sources il y a des institutions financières par exemple des banques, quel sera la type de relations avec le Réseau ?

10 - Peut-on faire davantage au niveau communautaire pour générer des revenus qui :

a) - assureront la durabilité de tel ou tel projet ?

b) - assureront la durabilité d'un programme mené au niveau du village.

c) - soutiendront les activités nationales, y compris la coordination des programmes : la sélection, le suivi et l'évaluation des projets les échanges d'informations etc...?

d) - soutiendront (ou aideront à soutenir) la structure et le programme d'un Réseau panafricain ?

11 - Le Réseau continuera-t-il à accorder des subventions ?

12 - Est-ce que les fonds d'origine africaine peuvent garantir la "durabilité" des projets ?

13 - Le Réseau a-t-il mis en place (où compte-t-il le faire) des mécanismes de prise en charge du financement des activités par les populations elles-mêmes ? Ne serait-elle pas la voie pour une pérennisation du Réseau ?

14 - Quelle garantie peut-on avoir des autres bailleurs du Nord pour le maintien et la continuité de leur soutien ?

BUDGET PREVISIONNEL DE L'AFRICANISATION : 01/04/94-30/06/94

THEMES	DATE	MONTANT \$	MONTANT CFA	OBSERVATIONS
1 - Atelier CRDI	06/04/94	326	189 070	
2 - Atelier BAMBEY CNRA	13-14/05/94	3000	1 713 000	Financement "9"
3 - Commission n°1	11/4-11/5/94	306	174 000	
4 - Commission n°2	"	525	299 775	
5 - Commission n°3	"	306	174 000	Faire à l'effet de budget
6 - Commission n°4	"	306	174 000	
7 - Commission n°5	"	306	174 000	
8 - Comité de pilotage n°6	"	306	174 000	
9 - Secrétariat Reprographie	11/4-15/6/94	600	342 500	
10 - Assistance technique <i>Assistance technique</i>	"	300	171 300	
11 - Presse	Avril-juin	700	399 700	
12 - Réunion de remise document	20/06/94	800	456 800	Tous les documents doivent être déposés au plus tard au mois de Juin 94
13 - Divers	Avril-juin	219	125 049	
14 - TOTAL GENERAL		8000	4 567 294	

Commentaires : les budgets des commissions seront utilisés pour la restauration et le transport des membres des commissions. Le secrétariat (frappe, photocopie et reprographie) sera assuré par le Réseau Afrique 2000. Tous les budgets seront gérés par le Réseau Afrique 2000/PNUD mais seront ordonnancés par les responsables des commissions. Il leur sera demandé des justificatifs en cas de versement en espèces.

A N N E X E

COMMISSION N° 1 (ONG NATIONALES ET INTERNATIONALES)

Présidente : Fatoumata SOW (CONGAD)

Rapporteur : Malamine SAVANE (CONGAD)

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Moussa SECK	ENDA	21.05.72
2	Pape Kane DIALLO	RODALE INTERNATIONAL	51.10.28
3	Abibatou NDIAYE	FAFS	25.08.72
4	Sidy Eniab SAMBOU	GAVD	25.18.08
5	Ndèye Maty NDOYE	USE	24.67.96
6	El Hadji NGOM	TERRE DES HOMMES	25.25.40
7	Mansour FALL	VISION MONDIALE	51.24.70
8	Pape Amadou FALL	OSDIL	25.86.53
9	DAFFE	OSDIL	"
10	Awa Guèye PAYE	PROJET D'APPUI/USAID	24.03.45
11	Ngagne MBAO	RESEAU AFRIQUE 2000	24.44.09
12	Henry Mathieu LO	ISE/UCAD	24.23.02
13	Moustapha SENE	SUD QUOTIDIEN	22.53.93
14	Gusmane DOUCOURE Babacar <i>Lo</i>	MFEF	21.98.16
15	Pape Boubacar SAMB	LE SOLEIL	32.46.92

COMMISSION N° 2 : ASSOCIATIONS VILLAGEOISES ET FEDERATIONS

Président : Abdoul Hamidou SY (FONG'S)

Rapporteur : Babacar NDAO (ENCR/BAMBEY)

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Mabigué NGOM	MEFP	23.48.45
2	Fatima Dia TOURE	MEPN	21.07.25
3	Ousmane SY	ITA	32.00.70
4	Awa KHOL	FAFS	23.55.92
5	Ndèye DIOP	NATOGO/FAFS	23.55.92
6	Modou NDIR	MBOUSSO NDIR	73.62.97
7	El Hadji DIOP	MERINA DIOP	"
8	Boubacar MBAYE	MECKHE	55.51.16
9	Amary DIOP	LOUGA	67.13.08
10	El Hadji MBAYE	THIEME SAWARE	25.34.13
11	Samsdine GOUDIABY	CADEF	94.11.02
12	Ndiogou FALL et 4 représentants FONGS	FONG'S	51.12.37

COMMISSION 3 : GOUVERNEMENT

Président : Ousmane KA

Rapporteur : Amadou Moctar NIANG

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Babacar CISS	MFEF	21.98.16
2	Ndèye Soukey CISSE (Membre de la Voie)	ZAFS	235592
3	Mohamed SANGARE	MEPN	22.82.44
4	Intégration Economique		
5	Abdou Malick SOW	Secrétariat CER	21.64.18
6	Direction des Collectivités locales	El-Hadj Gaeje Amadou Moctar Niang	22.55.58
7	Bachir GAYE	M. Urbain (DUA)	23.91.23
8	Modou SALL	N. Agouakane	23 10 33 722 22.28.60
9	Philippe DIOUF Antoine Ndiaye	D. Aw'ou de Terik	22.24.66
10	Racine KANE	Abdoul Aziz Bourge	
11	Youssou CISSE	Membre de l'Ensemble (Membre de la Voie)	
12	Direction de l'Industrie		
13	Direction Hydraulique		

M. Naligué Njiam.

COMMISSION N° 4 : INSTITUTIONS DE FORMATION

Président : Oumar WANE (ISE/UCAD)

Rapporteur : Pape Samba DIOUF (CRODT)

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Ibrahima GAYE	ENEA	24.79.26
2	Saliou DIOUF	Ecole Eaux et Forêts	91.12.02
3	Ababacar NDOYE	ITA	32.19.55
4	Elimane BA	MEPN	21.07.25
5	Pape Kane DIALLO	RODALE INTERNATIONAL	51.10.28
6	DREYFUS	ORSTOM	
7	Abdoulaye DIAGNE	Dép. Sc. Eco/UCAD	
8	Pape Aly SOW	Cellule Après Barrage	22.16.88
9	Alioune THIAM	FAO/PRECOBA	49.54.06
10	Mamadou Moctar DIOUF	FAO/Eaux et Forêts	32.05.65
11	C.S.E.	Fann Résidence	25.80.66
12	El Hadji DIAO	Consult./Sangalcam	
13	<i>Papa Allassane Diop</i>	<i>Ecole F. E. - de V.</i>	<i>25 29 56</i>

COMMISSION N° 5 : AUTRES PARTENAIRESPrésident : Alioune DIAGNE MborRapporteur : Momar Talla KANE

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Anna MBAYE	PNUD	23.32.44
2	Aminata Mb. NDIAYE	FAFS	23.55.92
3	<i>Ousmane Doucoure</i> Babacar CISS	MFEF	23.98.16
4	Moustapha SENE	SUD QUOTIDIEN	22.53.93
5	Papa Boubacar SAMB	LE SOLEIL	32.46.92
6	CES		
7	CAFAL		
8	Marie Angélique SAVANE		
9	Djibril SENE		
10	Yero DE		
11	Mame Moussé DIAGNE		
12	CNP		

COMITE DE PILOTAGE

N°	Membres	Adresse	Téléphone
1	Abdou E Mazide NDIAYE	APEC/RADI	25.55.62
2	Youba SOKONA	ENDA-ENERGIE	21.05.72
3	Sidy Mohamed SECK	APEC/RADI	25.55.62
4	Anna MBAYE	PNUD	23.32.44
5	Malamine SAVANE	CONGAD	24.44.13
6	Momar Talla KANE	CONGAD	25.05.71
7	Ngagne MBAO	R. A. 2000	24.44.09
8	Boubacar FALL	"	"
9	Amadou Moctar NIANG	CSE/MEPN	25.80.66/67
10	Aminata MB. NDIAYE	FAFS	23.55.92
11	Ndiogou FALL	FONG'S	51.12.37
12	Pr Pape El H. DIOP	EISMV	25.29.54
13	Oumar WANE	ISE/UCAD	24.23.02
14	Ousmane KA	MFEF	21.38.06
15	Mabigué NGOM	MEFP	23.48.45 poste 1202
16	Saliou DIOUF	CNFTF	91.12.02
17	Lamine TOURE	RADIO	21.77.56
18	Pape Boubacar SAMB	LE SOLEIL	32.46.92
19	Moustapha SENE	SUD QUOTIDIEN	22.53.93
20	Pape Kane DIALLO	RODALE INTERNAT.	51.10.28
21	Fatoumata SOW	CONGAD	21.08.15
22	Abdoul Hamidou SY	FONG'S	51.12.37